

| | | | |
|---|--------|---|--|
|  | Jeunes | Trophée Régional Jeunes Double Règlement | Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 7 |
|---|--------|---|--|

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur

Le Trophée Régional Jeunes Double est organisé par la Ligue de Bretagne de Badminton sous la responsabilité de la Commission Régionale Jeunes. Celle-ci régleme la compétition, attribue les différentes manches, établit les sélections, tableaux et classements et tranche les éventuels litiges en accord avec le Conseil d'Administration de la Ligue. Elle travaille en partenariat avec les comités départementaux (responsables départementaux), les clubs organisateurs, les autres commissions concernées et le secrétariat de la Ligue.

Lors de l'attribution de la manche, le club organisateur doit se rapprocher des différentes instances afin de préciser s'il s'occupe des tableaux, à défaut le comité s'en chargera.

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

2. CONDITIONS GENERALES

2.1. Objectifs

Les objectifs de ce Trophée Régional Jeunes Double sont :

- la promotion du badminton chez les jeunes
- la volonté de faire progresser le niveau de jeu afin de dégager une élite régionale
- la sélection de joueurs en vue de participer aux stages régionaux jeunes, au Circuit Interrégional Jeunes, au Circuit National Jeunes et aux Championnats de France.

2.2. L'accès aux compétitions

Les trophées doubles sont ouverts aux joueurs titulaires d'une licence FFBaD compétition pour la saison en cours en règle à la date de la sélection Ligue. Cette licence doit être délivrée au sein d'un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton.

2.3. Catégories d'âge

Voir annexe 1 aux compétitions jeunes

2.4. Surclassement

Une paire pourra jouer dans une catégorie d'âge supérieure avec l'accord de la commission jeunes et /ou du responsable du dispositif d'entraînement régional.

2.5. Coaching

Le coaching (comme au niveau fédéral) est interdit entre les points pour les poussins et les benjamins, il doit avoir lieu à la pause à 11 ou entre les sets.

| | | | |
|---|--------|---|--|
|  | Jeunes | Trophée Régional Jeunes Double Règlement | Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 7 |
|---|--------|---|--|

2.6. Tenue vestimentaire

Tout joueur participant à une manche du Trophée Régional Jeunes devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD.

3. DEROULEMENT DU TROPHEE REGIONAL JEUNES

Le Trophée Régional Jeunes doubles se déroule sur 2 manches organisées tout au long de la saison sportive.

Chacune d'entre elles concernera **trois catégories d'âges (poussins, benjamins, minimes)**.

Chaque paire (Poussins, Benjamins, Minimes) remportant une manche en poule Élite (soit en Double Hommes, Double Dames ou Double Mixte) se voit qualifiée d'office pour le Championnat de Bretagne jeunes dans le tableau remporté.

4. CONDITIONS MATERIELLES

4.1. Tableaux

Le nombre de joueurs et de matchs pour chaque manche est fixé par ce règlement.

Pour toutes les manches, les têtes de série et les têtes de poule sont désignées sur la base du CPPH (celui de la sélection ligue 1 mois avant):-

Chaque catégorie d'âge comprend 3 tableaux : double homme, double dame et double mixte.

Les tableaux de double homme et de double dame se composent **de 2 poules uniques de 4 paires. Une poule Elite et une poule Espoir.**

Les tableaux de double mixte se divisent en 4 poules uniques de 4 paires :

- 1 Poule Elite
- 1 Poule Espoir 1
- 1 Poule Espoir 2
- 1 Poule Espoir 3.

Les paires seront réparties en Elite et Espoir par la Commission Régionale Jeunes et/ou le Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional.

La Ligue se réserve le droit de modifier les tableaux en cas d'un nombre de paires insuffisantes. Un tableau de moins de 4 paires ne pourra être maintenu.

Logiciel et échéancier.

La compétition est gérée sur le logiciel BadPlus, ou tout autre logiciel après accord de la commission jeunes.

La confection du fichier est effectuée par le club organisateur, qui peut la déléguer en commun accord au comité départemental organisateur.

| | | | |
|---|--------|---|--|
|  | Jeunes | Trophée Régional Jeunes Double Règlement | Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 7 |
|---|--------|---|--|

Elle devra respecter l'échéancier suivant :

- mercredi J-11 à 12h00 : retour des réponses des comités départementaux auprès du secrétariat de la Ligue.
- vendredi J-9 à 17h00 : le secrétariat de la ligue envoie la liste des joueurs sélectionnés au comité départemental (ou club organisateur).
- lundi J-6 à 17h00 : envoi du fichier au juge arbitre principal qui procède au tirage au sort des tableaux, réalise l'échéancier et établit les convocations.

Le fichier est ensuite communiqué au club organisateur et au secrétariat de la Ligue. Le club organisateur diffuse les convocations aux comités départementaux. Les comités sont chargés de les transmettre à leurs joueurs concernés.

Pour toutes les étapes, l'échéancier devra faire jouer de préférence en premier les minimes puis les benjamins et enfin les poussins.

Quand tous les matchs de doubles auront été lancés, les tableaux de mixte pourront alors démarrer.

A partir de la diffusion des convocations, le club organisateur est responsable de la gestion du fichier et ce jusqu'à la fin de la compétition sous l'autorité du juge arbitre :

- modifications éventuelles après accord du responsable régional et du juge arbitre ;
- gestion et suivi des forfaits ;
- accueil, pointage, gestion de la table de marque ;
- enregistrement des résultats le jour de la compétition ;
- retour du fichier informatique au responsable régional et au secrétariat de la Ligue au plus tard le lundi suivant la compétition à 12 h 00. Pour cela, le club organisateur doit disposer de matériel informatique dont il doit s'assurer du bon fonctionnement (ordinateur, imprimante, cartouches d'encre d'avance, papier...).

Exemption

La Ligue de Bretagne de Badminton exempte en début de saison un certain nombre de joueurs, qui seront qualifiés directement pour les Championnats de Bretagne Jeunes. Ces derniers peuvent choisir de ne pas y participer pour disputer une compétition de niveau national. Ces joueurs sont les membres de l'Equipe Ligue participant aux étapes des Trophées Nationaux Jeunes, auxquels peuvent s'ajouter les membres de Pôle Espoir, Pôle France, Collectif France ou Equipe de France ainsi que tournoi international jeunes. Des exemptions en cours de saison peuvent être validées dans les mêmes conditions pour les joueurs sélectionnés par la ligue uniquement les poussins (pour les joueurs sélectionnés par leur comité ils devront voir cela avec ce dernier). Les joueurs souhaitant faire une demande d'exemption doivent la formuler auprès du secrétariat de la Ligue impérativement avant la parution de la sélection Ligue. **Les joueurs participant au SAN peuvent également être exemptés.**

| | | | |
|---|--------|---|--|
|  | Jeunes | Trophée Régional Jeunes Double Règlement | Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 7 |
|---|--------|---|--|

Sélection

La sélection Ligue établie, un mois à l'avance, concerne les catégories poussins, benjamins, minimes et comprend de 0 à 4 paires en Double Hommes Double Dames et Double Mixte pour chaque catégorie d'âge. Chaque responsable départemental doit convoquer les joueurs de la sélection Ligue et communiquer dans les mêmes conditions et délais que pour les manches qualificatives de simples une sélection départementale, composée au minimum d'une paire de double homme, d'une paire de double dame et de 2 paires de double mixte.

Le nombre maximal de paires sélectionnées pour chaque tableau par chaque responsable départemental n'est pas limité. À noter que les paires hybrides (paires composées de joueurs issus de départements différents) doivent apparaître dans chacune des sélections des 2 comités départementaux concernés.

La répartition des paires entre les poules Élite et Espoir (Double Dame Double Hommes) et les poules Élite, Espoir 1 Espoir 2 Espoir 3 (Double Mixte) sera effectué par le responsable Dispositif d'Entraînement Régional et/ou la Commission Régionale Jeunes. Elle devra garantir un quota d'une paire par département en Double Hommes et Double Dames ainsi que 2 paires par département pour le Double Mixte, pour chaque catégorie d'âge. Une paire hybride pourra être prise en compte comme quota de l'un des 2 départements concernés.

Refus de sélection

Les sélections Ligue comme les sélections départementales ne sont pas obligatoires. Un joueur a le droit de la refuser. Mais il ne sera autorisé à participer à aucune autre compétition à ces mêmes dates, sauf convocation au sein d'un Pôle Espoir, d'un Pôle France, d'un Collectif France ou d'une Equipe de France pour participer à un stage ou à une compétition nationale ou internationale ou participation aux Interclubs Nationaux Seniors, ou participation à un tournoi jeunes international.

4.2. Horaires

Cette compétition concernant des jeunes et étant organisée au niveau régional, le début des matchs est fixé pour toutes les manches à 09 h 45. Cette compétition pourra avoir lieu le samedi ou le dimanche. Les joueurs seront convoqués une heure avant le début de leurs rencontres (sauf pour le premier tour, une demi-heure avant). Chaque manche devra se terminer au plus tard à 18h15 (fin du dernier match).

Si dépassement horaire, la ligue se réserve le droit d'interdire le club organisateur de réorganiser une manche de TRJ pendant 2 ans.

| | | | |
|---|--------|---|--|
|  | Jeunes | Trophée Régional Jeunes Double Règlement | Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 7 |
|---|--------|---|--|

4.3. Terrains

Le nombre de terrains nécessaire à l'organisation de chacune des manches est fixé par le cahier des charges ci-dessous.

| | |
|----------------|--|
| Manches | TRJ D 1-2 |
| Nombre de | Doubles Poussins-Benjamins Minimes |
| Poules uniques | 24 |
| Joueurs | 96 (min)/192 (max) |
| Matches | 144 |
| Terrains | 9 |

Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débuter une demi- heure plus tard.

Pour les poussins, les matchs se disputeront sur des terrains sans le couloir du fond et avec des filets tendus à 1.40 m (1.372 m au centre).

4.4. Matches

Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points pour tous les tableaux et toutes les catégories d'âge.

Prévoir des scoreurs (perdant ou gagnant du match précédent si pas de scoreurs bénévoles).

4.5. Chambre d'appel

Dans la mesure du possible il est préconisé de prévoir une chambre d'appel pour les joueurs afin d'améliorer le déroulement de la compétition.

4.6. Règlement

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement. Le juge arbitre veillera au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.


4.7. Volants

Tous les matchs se disputeront avec des volants plumes.

Le type et la marque des volants utilisés pour chaque manche devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi. Les volants autorisés seront des volants classés FFBaD.

Les volants plumes sont fournis au début de chaque match par le club organisateur à hauteur de 2 volants par match. Au besoin, un troisième volant peut être sollicité auprès de la table de marque.

Au delà, les joueurs devront fournir les volants au partage. La Ligue de Bretagne de Badminton accordera une aide financière au club organisateur pour les volants plumes à l'issue de chaque

| | | | |
|---|--------|---|--|
|  | Jeunes | Trophée Régional Jeunes Double Règlement | Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 7 |
|---|--------|---|--|

manche sur présentation d'une facture. Le montant maximal de l'aide est calculé sur les bases précisées dans l'annexe.

4.8. Forfaits

Tout forfait (absence ou retard) sera sanctionné d'une défaite par w.o. et devra être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton. A défaut de justificatif, le joueur s'expose à une suspension de toute compétition de 2 mois. En cas de récidive, la suspension pourra être portée à 6 mois. Le responsable départemental concerné sera informé de l'évolution de la situation des joueurs forfaits.

5. ORGANISATION D'UNE MANCHE

5.1. Calendrier

Le calendrier du Trophée Régional Jeunes est établi pour la saison suivante par la Commission Régionale Jeunes en fonction du calendrier national jeunes en fin de chaque saison sportive.

5.2. Attribution des manches

Les clubs organisateurs postulent auprès de leur département, qui les désigne auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.
 Voir Annexe pour la répartition pour la saison en cours.

5.3. Juge Arbitrage

Les juges arbitres des différentes manches sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques le plus vite possible à partir du moment où les manches ont été attribuées aux départements. Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.
 Les frais de restauration des juges arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur. L'indemnité et les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) du Juge Arbitre principal sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton. Quant aux frais des juges arbitres adjoints ils sont à la charge du club organisateur.

5.4. Demande d'autorisation de tournoi

Une demande d'autorisation de tournoi devra être faite par la Ligue sur Poona au plus tard trois mois avant la date de la manche. Un numéro de dossier sera délivré au club organisateur par la Commission Régionale Tournois.

Une copie du présent règlement sera expédiée au club organisateur, qui sera informé de la sélection Ligue, des sélections départementales et des tableaux.

5.5. Invitations

Le club organisateur doit envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur et de la compétition, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, le nom du ou des juge(s) arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter et un plan d'accès aux salles.

| | | | |
|---|--------|---|--|
|  | Jeunes | Trophée Régional Jeunes Double Règlement | Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES nombre de pages : 7 |
|---|--------|---|--|

Ces invitations sont à envoyer un mois avant la date de la manche au responsable régional, aux 4 responsables départementaux, au juge arbitre de la manche, au Président de la Ligue et au secrétariat de la Ligue.

5.6. Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions aux différentes manches du Trophée Régional Jeunes sont à la charge des Comités Départementaux. Ils leur seront facturés par la Ligue après chaque manche. Ils devront les régler directement au club organisateur, qui en conservera l'entier bénéfice. Les montants des frais d'inscriptions sont les suivants :

5.7. Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres. Les frais d'arbitrage resteront totalement à sa charge. En cas d'examen d'arbitres organisé par la Ligue, les frais de restauration des arbitres seront à la charge du club organisateur.

5.8. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

5.9. Récompenses

Pour les manches de doubles (TRJ Doubles 1-2), les vainqueurs et finalistes seront obligatoirement récompensés. Les frais liés à ces récompenses sont à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés à l'initiative du club organisateur.

5.10. Presse

La presse locale devra être contactée par le club organisateur.

La presse régionale devra être contactée par la Ligue de Bretagne de Badminton, qui devra lui communiquer une présentation de chaque manche et en diffuser les résultats.

Le club organisateur se tiendra à la disposition des correspondants locaux ou régionaux, qui le contacteront.